

24.10.2018 - 12:57 Uhr

Media Service: Le Conseil de la presse se prononce sur une photo de guerre publiée dans le «Blick»: Photo d'enfants décédés - dignité préservée; Prise de position 30/2018

Bern (ots) -

Parties: X. c. «blick.ch»

Thèmes: Respect de la sphère privée / Dignité humaine

Plainte rejetée

Résumé

Le Conseil de la presse se prononce sur une photo de guerre publiée dans le «Blick»: Photo d'enfants décédés - dignité préservée

L'intimité et la dignité humaine peuvent être préservées malgré la publication d'une photo d'un père avec ses deux enfants morts. Cela tant que l'image peut être considérée comme un document de l'histoire contemporaine, qu'elle est respectueuse et qu'elle ne dégrade pas les personnes concernées. Le Conseil suisse de la presse a donc rejeté une plainte contre «blick.ch». Le journal en ligne avait publié une photo après une attaque au gaz toxique en Syrie. Elle montre un père en deuil tenant ses jumeaux morts dans ses bras. La plaignante avait soutenu que la photographie - dans laquelle tout le monde était reconnaissable et représenté de près - portait atteinte à la vie privée des personnes représentées et à la dignité des enfants défunts. Le Conseil de la presse a conclu que cette photo illustre la tragédie humaine de la guerre en Syrie et les terribles conséquences d'une attaque au gaz toxique sensible. Ici, l'intérêt public d'une publication doit être placé au-dessus de la sphère privée des personnes représentées. Ne serait-ce que parce que le père était visiblement d'accord avec la prise de cette image.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100821350> abgerufen werden.